



# L'INTERNAT

RENTREE 2020

L'internat du collège Emile Falabrègue s'applique à être un internat de réussite éducative susceptible d'apporter un service d'accueil confortable aux familles dont le domicile est trop éloigné ou qui sont, pour diverses raisons, dans l'impossibilité d'encadrer au mieux leur enfant le soir après l'école.

Les **collégiens volontaires** y trouveront donc les conditions d'encadrement nécessaires pour mener à bout un projet scolaire ambitieux qu'ils n'auraient vraisemblablement pas pu réaliser seuls.

Ce cadre offre également aux élèves des **conditions de détente de qualité, appréciées par tous**.

Ce n'est en aucun cas un internat éducatif pour élèves nécessitant un encadrement spécifique ou des soins médicaux particuliers. Par conséquent, les élèves admis doivent avoir intégré les règles de vie sociale, nécessaires à la vie en communauté et être habitués à respecter les règlements scolaires en vigueur dans les collèges.

Attention enfin à l'**éloignement géographique**, compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'infirmière d'internat, un élève malade en soirée (gastro, grippe, ...) ne peut rester à l'internat sans soins, aussi **la famille doit être mobilisable à tout instant et s'engager à se déplacer sans délai au collège, en cas d'urgence ou de problème médical.** Les transports en commun qui desservent Saint Bonnet le Château sont quasi inexistantes en dehors des horaires scolaires.

## Fonctionnement de l'internat

### *La semaine scolaire :*

Les élèves ont cours du lundi matin à 8h50 au vendredi soir à 17h05 et le mercredi matin de 8h50 à 12h35.

Aucun élève interne n'est autorisé à quitter l'établissement sans autorisation écrite (courrier ; fax ; mail) à l'établissement.

### *La journée d'un interne :*

7h00 : Réveil des élèves, toilette, rangement de la chambre

8h00 : Descente groupée de l'internat et Petit-déjeuner

8h50 - 11h 45 (ou 12h40) : Cours

11h45 ou 12h 40 : Déjeuner.

13h15 ou 14h10 à 17h05 : Cours

17h05 à 17h20 : Goûter

17h20-17h30 : récupération matériel dans les chambres

17h30-18h30 : **Etude obligatoire.**

18h30 à 18h40 : dépôt matériel dans les chambres

18h45-19h15 : Dîner

19h20 : Douche

19h45-20h15 : Deuxième temps d'étude selon le travail restant

20h00- 21h00 : Temps libre, accès aux foyers, jeux

21h00 : Retour dans les chambres – temps calme

21h15: Récupération des objets électroniques (téléphones, lecteurs MP3....) par le maître d'internat

21h30 : extinction des feux

### Précisions :

- Chaque soir, au dortoir filles comme au dortoir garçons, l'accès aux informations télévisées est possible.

- Une soirée par semaine est en principe consacrée à la vidéo. Les films sont compatibles avec le contexte scolaire et sélectionnés par l'adulte responsable.

- Le mercredi après-midi :

Les élèves internes peuvent participer aux activités de l'Association Sportive. Nous les encourageons à le faire afin d'avoir une activité régulière et construite sur ces temps.

Des sorties sont organisées sur certains mercredis

## *Règles de vie à l'internat :*

Le **règlement intérieur** de l'établissement s'applique à l'internat, notamment l'interdiction de fumer ou d'introduire tout objet dangereux ou non autorisé dans le cadre scolaire. De même, toute dégradation sera facturée aux parents ou aux responsables légaux. Un état des lieux des chambres sera réalisé à l'admission et à la sortie de l'internat.

Les revues ou journaux personnels doivent conserver un caractère instructif et éducatif.

Il est recommandé de ne pas introduire d'objets de valeur. L'utilisation des téléphones portables n'est possible qu'en fin de journée lorsque le surveillant le précise aux élèves. A 21h15, ils seront remis obligatoirement aux surveillants.

Les parents veilleront à ce que leur enfant ait une tenue vestimentaire décente et appropriée à l'usage scolaire.

Les relations entre garçons et filles doivent être courtoises et exemplaires. Les comportements amoureux sont incompatibles avec le fonctionnement et feront l'objet de sanctions pouvant justifier l'exclusion de l'internat.

La nourriture n'est pas autorisée à l'internat.

## *Santé et soins*

Tout traitement médical provisoire devra obligatoirement être signalé à l'infirmière du collège et à la CPE. Il devra impérativement faire l'objet d'une ordonnance précisant la posologie (un imprimé d'autorisation de traitement sera complété et remis à l'infirmier ou au secrétariat). En l'absence d'infirmière d'internat, les médicaments sont gardés par le maître d'internat.

Si un élève est malade, seule l'infirmière, la CPE ou un membre de l'équipe de direction sont habilités à prévenir les services médicaux d'urgence ou la famille. Par conséquent, tout élève interne malade doit le signaler sans attendre au surveillant.

Les parents ou représentants légaux des élèves internes s'engagent aussi à signaler au collège tout changement dans la situation de leur enfant en cours d'année (familiale, médicale ou éducative).

Au même titre que les autres, les familles des internes doivent contracter **une assurance** couvrant les risques d'accidents subis ou causés par des tiers.

## *Trousseau de l'élève interne :*

Chacun est libre d'apporter le linge qu'il souhaite dans le respect du cadre scolaire. Cependant, chaque élève doit avoir au minimum et en permanence, un drap housse 90x190, une couette avec sa housse ou une couverture, un oreiller ou un traversin à laver régulièrement, un sac à linge sale. Il faut prévoir du linge de rechange en quantité suffisante (les vêtements peuvent être marqués au nom de l'élève). Il faut avoir également le nécessaire de toilette, une paire de pantoufles, un peignoir et un cadenas à clef pour le placard. Le linge sale doit être ramené chaque fin de semaine.

**Les produits de soins (déodorants...) conditionnés sous forme d'aérosols sont strictement interdits.**

## *Tarifs de l'internat :*

Ils sont fixés annuellement par le Conseil d'Administration du Collège dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Les frais d'hébergement sont forfaitaires, payables par trimestre et d'avance. Le service d'intendance percevra le règlement établi à l'ordre du collège Emile Falabrègue. Il est toutefois possible de régler en plusieurs fois et/ou par un service de paiement par internet.

En cas d'absence prolongée : Si un élève est absent pour une période de 8 jours pleins ou plus, il peut, sur présentation d'un certificat médical, obtenir une remise pour la période considérée.

Sauf sanction disciplinaire, l'admission à l'internat est prononcée pour un trimestre. Elle est renouvelée par tacite reconduction d'un trimestre sur l'autre. Tout élève souhaitant changer de régime doit le signaler à l'intendance du collège avant la fin du trimestre en cours.

De son côté, l'administration du collège informera les parents de toute décision de ne pas renouveler le statut d'interne d'un élève au trimestre suivant, notamment parce qu'il ne respecterait pas les engagements pris à l'inscription.

# L'internat



## Les chambres

Avec une capacité d'accueil de 20 élèves, entièrement rénové, l'internat du collège est scindé en deux parties: filles et garçons. Les chambres ont une capacité d'accueil de 2 ou 3 élèves.

Les chambres étant un lieu personnel et intime ne sont accessibles qu'aux élèves à qui elles ont été attribuées.

## L'étude

Deux temps d'étude sont organisés sous l'encadrement des surveillants. Un avant le repas plus consacré aux devoirs, exercices.... Un deuxième temps (plus court) après le repas pour relire les leçons du jour et du lendemain.

Pendant ce temps les téléphones portables et tout autre objet électronique sont laissés dans les chambres.

Afin que ces temps soient efficaces, les élèves doivent avoir la liste de leur travail à faire (agenda rempli) ainsi que tout le matériel nécessaire.



## La soirée

Entre l'étude et le retour au calme des activités éducatives et de loisirs sont proposées aux élèves volontaires sous l'encadrement de deux surveillants. Le foyer est ouvert aux élèves internes. L'accès aux foyers se fait une fois le travail scolaire fait et le sac de cours préparé pour le lendemain



## Les repas

De 18h45 à 19h15, les élèves se rendent au restaurant scolaire pour le dîner. Les élèves ne peuvent pas utiliser leur portable lors du repas afin que ce moment reste un temps convivial et d'échanges. Le nettoyage des tables se fait selon un roulement établi de manière équitable sur l'année scolaire.

Le petit déjeuner est servi aux élèves à 8h. Après le petit déjeuner les élèves ont accès Aux toilettes sur la cours pour se laver les dents.

## Salle informatique



## Activités sportives

